

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 30 mai 2018

CDCPP(2018)3
Point 3.3 de l'ordre du jour

**COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

**ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES
ET CALENDRIER DES REUNIONS EN 2018**

Pour information

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

Conformément à la pratique en vigueur, le Secrétariat a établi le présent document pour donner au CDCPP une vue d'ensemble des tâches qui lui sont confiées par le Comité des Ministres et de la situation en cours concernant leur mise en œuvre.

Le présent document est établi pour information et pour discussion.

Action requise

Le Comité est invité à prendre connaissance des informations contenues ci-après et, le cas échéant, à donner des orientations au Secrétariat pour la mise en œuvre du programme d'activités en 2018-19.

Programme de travail du CDCPP 2018-2019 basé sur son mandat

	Mandat
0.	<p>Sous l'autorité du Comité des Ministres, dans le cadre de la Convention culturelle européenne, en s'appuyant notamment sur les résultats des conférences ministérielles pertinentes, et compte tenu des rapports du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit et des décisions pertinentes du Comité des Ministres, le CDCPP supervisera les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage, et conseillera le Comité des Ministres sur toutes les questions relevant de son domaine de compétence. Son objectif général consistera, en tenant dûment compte des perspectives transversales appropriées, à partager les informations relatives aux politiques applicables en la matière, à échanger les meilleures pratiques en vigueur et à élaborer, selon le cas, des normes relatives aux politiques des Etats Parties à la Convention culturelle européenne et aux autres Conventions pertinentes dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage. A cette fin, le Comité est chargé :</p>
1.	<p>(i) de contribuer aux valeurs clés du Conseil de l'Europe, en particulier favoriser la démocratie, par le biais de ses activités dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage, servir de forum permettant aux Etats de partager des informations et des bonnes pratiques, élaborer et assurer un suivi des politiques et stratégies innovantes pour une gestion durable de la culture, du patrimoine et du paysage et contribuer à la promotion du dialogue interculturel ;</p>
1.1 Culture	<p>Modalités : Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture</p> <p>Calendrier : 2018-19</p> <p>Résultats attendus : Inspirations concernant les stratégies, échanges sur les bonnes pratiques, sur les directives et sur les recommandations du Conseil de l'Europe adressées aux États membres au sujet des défis et opportunités liés à la numérisation de la culture.</p> <p>Bénéficiaire(s) : États membres du Conseil de l'Europe (et autres États signataires de la Convention culturelle européenne).</p> <p>Situation actuelle : Quatre plateformes d'échanges sur la culture et la numérisation, organisées sous forme d'événements multipartites entre 2014 et 2017 (Bakou, 2014 ; Linz, 2015 ; Tallinn, 2016 ; Karlsruhe, 2017) se sont révélées être une base de travail inspirante et productive. Les débats entre décideurs politiques, spécialistes, artistes, chercheurs et le public intéressé ont permis d'alimenter trois recommandations du Conseil de l'Europe : CM/Rec(2016)2 sur l'Internet des citoyens, CM/Rec(2017)8 sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie, et une prochaine Recommandation sur la contribution de la culture au renforcement de l'Internet en tant que force émancipatrice [voir document CDCPP(2018)8]. L'événement de 2018 aura lieu les 12 et 13 octobre à Rijeka, Croatie, à l'invitation du gouvernement croate qui souhaite organiser cet événement dans le cadre de sa présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. L'événement permettra de traiter le thème de l'intelligence artificielle et ses implications pour la culture et la créativité. Pour des raisons budgétaires, l'événement se tiendra sous la forme d'un séminaire d'experts [voir aussi le document CDCPP(2018)7].</p>

<p>1.2 Patrimoine culturel</p>	<p>Journées européennes du patrimoine (JEP)</p> <p>Modalités : Programme joint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne</p> <p>Calendrier : 2017-2020</p> <p>Résultats attendus :</p> <p>La Stratégie des JEP pour la période 2017-2020 est axée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la coopération au niveau européen, régional et local ; - Soutenir les acteurs nationaux et locaux pour favoriser la coopération intersectorielle et transfrontalière ; - Donner aux communautés les moyens de devenir responsable de leur patrimoine quotidien ; - Renforcer le rôle des JEP dans le domaine du patrimoine et de la culture; - Promouvoir l'éducation et l'Education patrimoniale grâce à une collaboration active avec les écoles et les universités; - Relever les défis sociétaux et valoriser le patrimoine (changement climatique, migration, radicalisation, éducation, diversité, identité). <p>Les coordinateurs nationaux ont défini, à l'issue d'un vote, les thèmes communs pour les quatre années à venir :</p> <p>2018 : Édition inscrite dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel et placée sous le slogan : « Patrimoine européen : l'art du partage » ;</p> <p>2019 : « Arts et divertissement » ;</p> <p>2020 : « Patrimoine et éducation » ;</p> <p>2021 : « Patrimoine inclusif » (« Le patrimoine pour tous »).</p> <p>En 2018, le programme des JEP proposera, en plus des activités liées aux objectifs stratégiques, des exemples pour présenter les recommandations et les valeurs décrites dans la Stratégie 21 du Conseil de l'Europe.</p> <p>Bénéficiaire(s) : États membres du Conseil de l'Europe (50 États signataires de la Convention culturelle européenne).</p> <p>Situation actuelle : Après une année consacrée à la préparation de l'Année européenne du patrimoine culturel, le programme des Journées européennes du patrimoine va jouer un grand rôle dans la célébration de l'année dans chacun des 50 États européens. En 2018, trois nouvelles activités ont été lancées pour célébrer l'année et garantir des retombées au-delà de 2018. L'appel à récits sur le patrimoine européen a été lancé le 20 avril pour répondre aux besoins des communautés participant aux JEP, du Label du patrimoine européen et des lauréats du Prix du patrimoine culturel de l'UE. Les communautés auront la possibilité de raconter leur histoire à travers le patrimoine et de présenter des demandes de financement de projets. Le deuxième dispositif de financement a été mis en place pour les coordinateurs nationaux des JEP afin de financer des manifestations transfrontalières, dont deux projets pilotes en 2018. L'un vise à favoriser la coopération des pays baltes dans le domaine de la valorisation du patrimoine, l'autre tend à accroître la participation des minorités aux JEP dans sept pays européens. La troisième initiative est destinée aux jeunes et aux enfants qui seront invités à raconter des histoires dans le cadre de la Semaine européenne des faiseurs de patrimoine dans huit pays européens. Dix faiseurs de patrimoine seront invités à se rendre à Strasbourg et au Conseil de l'Europe en décembre 2018.</p>
---------------------------------------	--

	<p>En 2018, le programme a six objectifs spécifiques :</p> <p>Objectif 1 : des manifestations nationales et régionales sont organisées sur un week-end, une semaine ou un mois dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Cinquante États participants sont pleinement engagés dans la célébration et la promotion du patrimoine européen commun ;</p> <p>Objectif 2 : la dimension européenne est développée à la faveur de l'appel à récits européens et de la semaine européenne des faiseurs de patrimoine ;</p> <p>Objectif 3 : le portail des Journées européennes du patrimoine est développé pour continuer à offrir à tous les Européens une chance égale de faire connaître leur patrimoine spécifique dans le cadre des Journées. Le portail sert aussi à promouvoir toutes les manifestations en rapport avec l'Année européenne du patrimoine culturel ;</p> <p>Objectif 4 : le thème de l'« Année européenne du patrimoine culturel : l'art du partage » est défini et adopté en tant que thème paneuropéen pour 2018. Les synergies avec la Convention de Faro, la Stratégie 21, Europa Nostra, le Label du patrimoine européen, le programme des itinéraires culturels et Europeana sont mises en œuvre ;</p> <p>Objectif 5 : les acteurs nationaux et locaux sont encouragés à favoriser des partenariats transversaux et transfrontaliers grâce au nouveau système de financement qui soutient des manifestations conjointes. Des liens directs sont créés entre le niveau local et le niveau européen ;</p> <p>Objectif 6 : la visibilité des organisations dans les 50 États participants est plus grande.</p>
<p>1.3 Paysage</p>	<p>Modalités : Coopération intergouvernementale</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Les Etats partagent l'information sur les politiques et stratégies innovantes en matière de paysage, et identifient les bonnes pratiques.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 39 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle :</p> <p>- <i>Recommandation du Comité des Ministres</i> La Recommandation CM/Rec(2017)7 du Comité des Ministres aux États membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable (adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017), a été publiée avec son Rapport conceptuel de référence aux Editions du Conseil de l'Europe (2018). https://rm.coe.int/conseil-de-l-europe-contribution-aux-droits-humains-a-la-democratie-et/16807bffdb</p>

- *Observatoire international du paysage : Politiques nationales du paysage* : www.coe.int/fr/web/landscape/workshops

- *Conférences intergouvernementales* : www.coe.int/fr/web/landscape/conferences

La 10^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui se tiendra dans le cadre de la Présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, Strasbourg, 6-7 mai 2019.

- *Réunions internationales des Ateliers* : www.coe.int/fr/web/landscape/workshops

. *21^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « Paysage et éducation », Catanzaro, Italie, 3-5 octobre 2018*

La Réunion est organisée par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la Convention européenne du paysage, en coopération avec le Ministère des Biens et des activités culturelles et du tourisme de l'Italie.

. *22^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « Eau, paysage et citoyenneté face aux changements mondiaux », Séville, Espagne, 14-16 mars 2019*

La Réunion est organisée par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la Convention européenne du paysage –, en coopération avec le Ministère de l'Éducation, de la Culture et du Sport de l'Espagne, en partenariat avec la Junte d'Andalousie et la Municipalité de Séville.

- *Prix du paysage du Conseil de l'Europe* : www.coe.int/fr/web/landscape/sessions-of-the-landscape-award

. *5^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2016-2017)*

La 20^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 5^e Session 2016-2017* », organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional de la Lettonie se tiendra à Daugavpils, Lettonie, les 19-21 juin 2018 (www.coe.int/fr/web/landscape/20th).

La Célébration du Prix du paysage du Conseil de l'Europe sera organisée à cette occasion, considérant les décisions du Comité des Ministres, adoptées le 27 septembre 2017, sur l'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, des mentions spéciales et reconnaissances pour la 5^e session du Prix 2016-2017.

. *6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (2018-2019)*

Les Parties à la Convention européenne du paysage ont été invitées à présenter, pour le 30 janvier 2019, des candidatures au Secrétariat du Conseil de l'Europe, conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Lors de sa prochaine réunion, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) sera invité à désigner un représentant qui fera partie du jury international de la 6^e Session du Prix.

	<p>- <i>Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe</i> : www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance . Présentation en ligne des réalisations du Prix du paysage du Conseil de l'Europe sur le site de la Convention européenne du paysage, partie « Alliance du Prix du paysage » conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 sur Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;</p> <p>. Publication de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (Série «Conseil de l'Europe, territoire et paysage», 2018, n° 105) https://rm.coe.int/090000168075f021</p> <p>- <i>Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe</i> : sera célébrée le 20 octobre 2018.</p>
2.	<p>(ii) de faciliter, à la demande des Etats membres, la fourniture d'examens par les pairs, de conseils stratégiques et juridiques et d'une assistance technique ainsi que la coopération et les initiatives de renforcement des capacités dans les domaines couverts par son mandat et par les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe ;</p>
2.1 Culture	<p>Modalités : Examen par les pairs de la politique culturelle : réunions d'experts, rapports d'évaluation, rapports thématiques</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : L'examen par les pairs de la politique culturelle permet de réformer les politiques culturelles conformément aux normes et bonnes pratiques du Conseil de l'Europe.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Deux Etats membres du Conseil de l'Europe (parmi les 50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne).</p> <p>Situation actuelle : À la suite d'échanges antérieurs avec le Ministère albanais de la culture, une aide a été fournie pour l'élaboration d'une stratégie culturelle nationale, incluant non seulement des aspects de gouvernance et institutionnels, mais aussi une analyse sectorielle du tourisme et des industries culturelles et créatives. Une visite d'experts a eu lieu en novembre 2017, suivie d'un atelier sur la politique stratégique organisé à Tirana en février 2018. Le rapport d'évaluation comprenant les recommandations d'actions ciblées a été soumis aux autorités albanaïses en mars 2018. Le rapport est disponible à l'adresse suivante : https://rm.coe.int/a-cultural-strategy-for-albania-implanting-the-cultural-bug/1680794665</p> <p>Un examen par les pairs de la politique culturelle sera effectué en Géorgie en 2018, à la demande des autorités géorgiennes. L'accent sera mis sur les questions d'éducation artistique (à l'intérieur et à l'extérieur du système d'éducation formelle) et sur la coopération entre les parties prenantes. Une première visite d'experts aura lieu du 24 au 27 juin 2018. La Finlande, la Pologne et l'Espagne font partie des pays pairs. Le rapport d'examen devrait être mis à la disposition des autorités géorgiennes en septembre 2018.</p>

<p>2.2 Patrimoine culturel</p>	<p>Les travaux du groupe d'experts du Programme de Coopération et d'assistance techniques dans le domaine du patrimoine culturel ont été compilés dans une publication reflétant les enseignements tirés des projets pilotes menés en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et dans la région de la mer Noire au cours des quarante dernières années. https://rm.coe.int/an-integrated-approach-to-cultural-heritage-the-council-of-europe-s-te/1680792e6f</p> <p>Un article reflétant la contribution aux efforts de renforcement des capacités des différents États membres intéressés est disponible en ligne. Il illustre comment les résultats du projet COMUS peuvent être combinés avec succès avec les principes de la Convention de Faro. https://rm.coe.int/applying-the-faro-convention-principles-to-deliver-heritage-based-urba/168078827f</p>
<p>2.3 Paysage</p>	<p>Modalités : Symposiums nationaux / régionaux et assistance à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Apport de conseils, assistance technique, coopération et mesures de renforcement des capacités.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 39 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle : Deux Symposiums nationaux du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage se sont tenus afin de : présenter la Convention européenne du paysage ; discuter de sa mise en œuvre au niveau national ; et promouvoir l'assistance mutuelle et l'échange d'informations (article 8 de la Convention) :</p> <p>. <i>CdE Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Bosnie-Herzégovine: « Dessiner des politiques du paysage pour l'avenir », Trebinje, Bosnie-Herzégovine, 25-26 janvier 2018,</i> organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la Convention européenne du paysage –, en coopération avec le Ministère des affaires civiles et le Ministère de l'éducation et de la culture, l'Institut de la République pour la protection du patrimoine culturel, historique et naturel de la République de Srpska, Bosnie-Herzégovine. www.coe.int/fr/web/landscape/trebinje-january-2018</p> <p>. <i>CdE Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Géorgie: « Table ronde interministérielle: Intégration du paysage dans les politiques », Tbilissi, Géorgie, 9-10 mars 2018,</i> organisé par le Conseil de l'Europe – Secrétariat de la Convention européenne du paysage, en coopération avec le Ministère de la culture et du sport et le Ministère de l'économie et du développement durable de la Géorgie. www.coe.int/fr/web/landscape/tbilisi-march-2018</p>

3.	(iii) de promouvoir et de gérer le cas échéant les plateformes, conférences et réseaux européens – y compris électroniques (notamment HEREIN, ELCIS, CICD, Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe) – pour recueillir les meilleures pratiques, partager l’expérience acquise et élaborer de nouvelles approches concernant les politiques et les stratégies sur la culture, le patrimoine et le paysage, ainsi que leur valeur pour la société ;
3.1 Culture	<p>Modalités : Réseau des auteurs du Compendium, ateliers, conférence internationale, création d’une base de données</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien, mise à jour et amélioration du Compendium 2018-19 à travers de meilleures fonctionnalités et utilisations, en réponse aux suggestions faites par les membres du CDCPP et d’autres parties prenantes au projet ; - Mise en œuvre complète du nouveau modèle d’entreprise durable à long terme pour le Compendium des politiques culturelles sous la forme d’une association indépendante à but non lucratif inscrite en vertu du droit néerlandais¹ ; - Renforcement de la coopération internationale et des échanges de pratiques par le biais de l’Assemblée des experts du Compendium 2018 qui se tiendra du 9 au 11 octobre sous la présidence croate du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe ; - Un plus grand nombre d’États membres sont encouragés à adhérer à l’Association, compte tenu de ses progrès et du bon fonctionnement de sa structure. <p>Bénéficiaires : États membres du Conseil de l’Europe (50 États signataires de la Convention culturelle européenne)</p> <p>Situation actuelle : la Fondation Boekman (Pays-Bas) sera le prochain prestataire de services à partir du 1er avril 2018. Le plan de travail pour 2018 comprend les tâches principales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle grille méthodologique comprenant les profils des pays et les tableaux statistiques comparatifs, ainsi que les tableaux pour les sections de suivi et de comparaison du site Web ; - Améliorations visuelles et des fonctionnalités de navigation pour assurer un usage convivial du Compendium sur les ordinateurs et les appareils mobiles tels que les smartphones et les tablettes, de manière à rester en phase avec les tendances dominantes des TIC ; - Révision de la politique de communication du Compendium, notamment en vue d’attirer de nouveaux membres ; - Évaluation et contrôle de la qualité du Compendium, en tenant compte de la nature transitoire de 2018 due au changement de modèle d’affaires et de gouvernance et au changement de fournisseur de services ; - Les réunions du conseil d’administration se poursuivront régulièrement tout au long de cette année de transition.

¹ Les membres de l’Association comprennent à ce jour l’Autriche, l’Albanie, la Belgique, la Croatie, Chypre, le Conseil de l’Europe, CUPORE (la fondation finlandaise pour la recherche en politiques culturelles), l’Association Européenne des Chercheurs Culturels (ECURES), l’Institut européen de recherche comparative sur la culture (ERICarts), la France, l’Islande, la Lettonie, la Roumanie, la Suède et la Suisse. Des demandes d’adhésion future ont été présentées par l’Allemagne, la Fondation européenne de la Culture et la Lituanie. En outre, l’Association est parrainée par le gouvernement néerlandais, qui versera une contribution de 50 000 € en 2018.

	<p>En outre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les discussions se poursuivront avec Eurostat à la suite de la réunion des 9 et 10 avril sur le sujet d'une éventuelle coopération autour de la nouvelle grille Compendium ; - Une nouvelle chef de projet, Helen Johnson, a été engagée par la Fondation Boekman pour travailler spécifiquement sur le projet Compendium² ; - L'Association du Compendium des Politiques et tendances culturelles participera cette année à la réunion du Réseau européen sur la gestion et la politique culturelle (ENCATC) qui se tiendra du 26 au 29 septembre à Bucarest. <p>Chiffres des utilisateurs du Compendium pour 2017 :</p> <p>Nombre de visites, de téléchargements et d'abonnés pour 2017</p> <table border="1" data-bbox="323 565 1276 812"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Objets</th> <th style="text-align: center;">2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre moyen de visites par an</td> <td style="text-align: center;">285 873</td> </tr> <tr> <td>Nombre moyen de séances de travail par an</td> <td style="text-align: center;">783</td> </tr> <tr> <td>Nombre total de fichiers téléchargés</td> <td style="text-align: center;">224 122</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'abonnés au bulletin d'information</td> <td style="text-align: center;">6 820</td> </tr> </tbody> </table>	Objets	2017	Nombre moyen de visites par an	285 873	Nombre moyen de séances de travail par an	783	Nombre total de fichiers téléchargés	224 122	Nombre d'abonnés au bulletin d'information	6 820
Objets	2017										
Nombre moyen de visites par an	285 873										
Nombre moyen de séances de travail par an	783										
Nombre total de fichiers téléchargés	224 122										
Nombre d'abonnés au bulletin d'information	6 820										
<p>3.2 Patrimoine Culturel</p>	<p>Modalités : Réseau HEREIN, ateliers thématiques, enquêtes participatives (« crowdfinding »)</p> <p>Calendrier : 2018-19</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des fonctions et utilisation de la page Web ; synergies avec le portail des JEP ; - Amélioration du thesaurus et recommandations sur son utilisation pratique ; - Carte des organisations actives dans le domaine du patrimoine en Europe ; - Consolidation d'HEREIN comme base de connaissances de référence au niveau européen : enrichissement et analyse des données, appui aux programmes et projets de la division, partenariats ; - Coopération et échange de bonnes pratiques renforcés. 										

² Helen Johnson est une professionnelle de la communication bilingue (néerlandais/anglais) avec une formation en journalisme et en reportage sur la culture et les arts. Elle a notamment été rédactrice en chef de *Kunststof*, l'émission de radio publique néerlandaise sur les arts, la culture et les médias, et rédactrice en chef du magazine *Nieuwe Liefde*, une publication trimestrielle sur la culture, la philosophie et la politique.

Bénéficiaire(s) :

Conseil de l'Europe et Etats membres
Acteurs-clés et professionnels du patrimoine

Situation actuelle :**I. HEREIN Réseau**

Un premier atelier a été organisé en avril 2017 avec la participation des membres du CDCPP et des coordinateurs nationaux HEREIN. Celui-ci avait pour objet d'examiner les propositions concrètes de décisions liées aux thèmes suivants :

- Discussion des résultats de l'audit informatique demandé par le Secrétariat ;
- Identification du public cible auquel doit s'adresser le site internet HEREIN ;
- Restructuration du site web actuel afin d'en faciliter l'utilisation ;
- Pertinence des études thématiques eu égard aux principaux objectifs de HEREIN ;
- Participation des coordinateurs nationaux HEREIN aux développements ultérieurs ;
- Renforcement de la cohérence des activités planifiées avec les orientations politiques du CDCPP ;

À la suite des décisions relatives au réseau HEREIN prises à la réunion du CDCCP de juin et du renouvellement ou de la confirmation des coordinateurs nationaux, un deuxième atelier a été organisé en novembre 2017 pour présenter les nouveaux outils accessibles au réseau et arrêter des propositions concrètes d'activités pour 2018, qui comprendront :

- la réalisation/révision des profils nationaux ;
- la modification de la structure des rapports nationaux ;
- la constitution de groupes de travail thématiques sur des questions précises ;
- la création de rubriques thématiques supplémentaires sur le site web du réseau HEREIN.

Première réunion du groupe de travail sur les rapports nationaux

À la suite de la décision de donner la priorité à la révision des rapports nationaux, une première réunion a été organisée en mars 2018 pour examiner un premier projet de proposition de nouvelle structure des rapports nationaux. Compte tenu de la nécessité de faciliter la recherche d'informations dans les rapports nationaux, la structure initiale a été revue après d'importantes discussions. Après consultation et ajustements nécessaires, une deuxième réunion sera organisée en mai pour répertorier les points permettant d'établir la nouvelle version des rapports nationaux.

II. HEREIN System

Les contenus du système actuel ont été améliorés en 2017:

- Rapports nationaux : amélioration de la barre de recherche ;
- Enquête participative : mise au point d'une nouvelle enquête sur le patrimoine des installations à câbles historiques ;
- Thésaurus : termes et définitions affichés dans le contenu du site Web ;
- HEREIN au jardin : amélioration des contenus ;
- Stratégie 21 : publication des exemples – mise en place d'une barre de recherche.

Lancement d'un nouvel espace collaboratif

Pour favoriser les échanges entre coordinateurs nationaux HEREIN pendant toute l'année, un espace collaboratif dédié a été lancé en février 2018 et est aussi ouvert aux membres du CDCCP intéressés. Les profils nationaux existants sont révisés en fonction d'une nouvelle structure via l'espace collaboratif. Une enquête participative sur les réglementations des restaurateurs est aussi en cours sur cet espace. Pour finir, des débats portent sur les sujets précis que devront traiter les deux groupes de travail supplémentaires qui sont prévus.

Élaboration d'un nouveau site web HEREIN

Une version remaniée du site web HEREIN mise au point en 2017 pour renforcer l'attrait du site sera lancée à la mi-2018 avec en particulier :

- une présentation et une structure plus attrayantes ;
- la version révisée des profils nationaux ;
- une rubrique thesaurus améliorée ;
- une version révisée des rapports nationaux (en attendant l'adoption d'une nouvelle structure).

L'expert du Conseil de l'Europe continue aussi à fournir une assistance technique aux coordinateurs nationaux pour régler les problèmes techniques et apporter les modifications nécessaires au site HEREIN.

Principaux chiffres :

- Profils nationaux : 35
- Rapports nationaux : 36

<p>3.3 Paysage</p>	<p>Modalités : Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Favoriser une assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences et de travaux de recherche en matière de paysage, comme prévu à l'article 8 de la Convention.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 39 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle : L'utilisation du Système d'information de la Convention européenne du paysage, mis en place en vertu de la Recommandation CM/Rec(2013)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire, permet d'avoir accès en ligne aux informations concernant les politiques nationales et régionales développées. www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-observatory Destiné aux autorités, organisations ou citoyens qui chercheraient des informations utiles sur les politiques du paysage, le Glossaire a été réalisé afin d'explicitier certains termes utilisés. Les Etats Parties à la Convention sont invités à l'utiliser dans le cadre de leur coopération, à coopérer pour le développer, et à poursuivre l'échange d'informations sur toutes les questions visées par les dispositions de la Convention, afin de promouvoir la connaissance des paysages et des politiques les concernant. Les Représentants nationaux correspondants ont été invités à de bien vouloir mettre à jour ou compléter, et valider, ce questionnaire en vue de la préparation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention https://elcl6.coe.int/WebForms/Public_List.aspx</p> <p>Le « Glossaire du Système d'information de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage », a été publié aux Editions du Conseil de l'Europe (Série Aménagement du territoire et paysage, 2018, N° 106) https://rm.coe.int/09000016802fc145</p>
<p>4.</p>	<p>(iv) de procéder au suivi des normes existantes du Conseil de l'Europe et, le cas échéant, en élaborer de nouvelles pour la culture, le patrimoine et le paysage ou d'adapter les normes existantes, en tenant compte des résultats des plateformes et des conférences et, le cas échéant, de l'examen de la coopération technique et des projets pilotes réalisés sur le terrain dans les domaines du patrimoine culturel et du développement socio-économique intégré ;</p>
<p>4.1 Culture</p>	<p>Modalités : Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture – voir également 5.1b</p> <p>Calendrier : 2018-19</p> <p>Résultats attendus : Lignes directrices / recommandation du Conseil de l'Europe sur les défis et les opportunités de la numérisation de la culture</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne)</p>

	<p>Situation actuelle : La 4e Plateforme d'échanges a eu lieu à Karlsruhe, en Allemagne, les 19 et 20 octobre 2017. Elle a permis de donner un aperçu du potentiel sous-exploité de la culture, des arts et de la science en tant que ressource pour renforcer la démocratie pour des citoyens culturellement compétents ; et ce à la lumière des changements actuels, à savoir le populisme, les fake news, la xénophobie et les mouvements politiques antidémocratiques. Les travaux ont commencé en novembre 2017 et ont porté sur les orientations politiques découlant des idées de la plateforme. Un premier projet de la nouvelle Recommandation sur la contribution de la culture au renforcement de l'Internet en tant que force émancipatrice a été commenté par le Bureau du CDCPP en avril 2018 et a ensuite consulté le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) et le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE). Le projet modifié est disponible pour consultation et adoption par le CDCPP en tant que document CDCPP(2018)8.</p>
<p>4.2 Patrimoine culturel</p>	<p>Modalités : Projet conjoint « Approche Faro : une participation accrue au patrimoine culturel »</p> <p>Calendrier : 2018-2020</p> <p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Augmenter le nombre de signataires et de ratifications de la Convention de Faro ; 2 - Promouvoir la mise en œuvre de la Convention de Faro ; 3 - Construire sur un réseau paneuropéen dynamique. <p>Bénéficiaire(s) : États membres du Conseil de l'Europe (50 États signataires de la Convention culturelle européenne).</p> <p>Situation actuelle : En conjuguant les efforts du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, l'objectif global est d'encourager le rôle des communautés dans la gouvernance du patrimoine par la promotion des principes de la Convention de Faro, une contribution concrète à la réalisation de l'un des principaux objectifs de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018. L'engagement des autorités à l'égard des principes de la Convention de Faro sera encouragé par l'organisation de quatre séminaires et d'une conférence finale pour plaider en faveur d'une plus grande participation de toutes les parties prenantes. Une publication sur les orientations politiques servira de base à ces réunions.</p> <p>La mise en place d'actions concrètes pour mettre en œuvre les principes de la Convention de Faro sera encouragée par la production de matériel audiovisuel clarifiant l'implication des différentes parties prenantes et d'un document compilant des exemples concrets de réalisations inspirées de la Convention de Faro.</p> <p>Afin de permettre aux principes de la Convention de Faro de durer dans le temps, un réseau d'acteurs du patrimoine (lié au réseau existant de la Convention de Faro) sera promu pour continuer à soutenir les actions connexes à travers l'échange de connaissances et d'expériences.</p>

<p>4.3 Paysage</p>	<p>Modalités : Groupe de travail de la Convention européenne du paysage</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Rapports et projet de recommandation.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 39 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle : Un projet de Recommandation contribuant à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage: constitution de fonds publics pour le paysage ainsi qu'un Rapport exploratoire sur les expériences des fonds publics pour le paysage ont été préparés par le Secrétariat et adressés aux Représentants nationaux pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et aux membres du Comité directeur pour la culture, le patrimoine et le paysage (CDCPP), pour d'éventuels commentaires ou amendements. Le Comité est à présent invité à examiner le projet de recommandation (CDCPP(2018)6).</p> <p>Lors de sa 6^e Réunion (CDCPP(2017)18 rév.), le CDCPP a décidé de la composition du Groupe de travail de la Convention européenne du paysage « Droits et des responsabilités de chacun » et demandé au Secrétariat de désigner des experts. Le Groupe de travail sera prochainement consulté sur les résultats d'un travail préparatoire en cours.</p> <p>Les autres activités du programme de travail se poursuivent favorablement.</p>
<p>5.</p>	<p>(v) de donner suite aux conférences ministérielles pertinentes (culture/Moscou, 2013 ; patrimoine culturel/Namur, 2015) conformément aux décisions du Comité des Ministres ;</p>
<p>5.1.a Culture</p>	<p>Modalités : Mise en œuvre du projet de Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD), en partenariat avec la Hertie School of Governance et l'Université des sciences administratives, Spire : explorateur interactif de données disponible en ligne, rapports thématiques, réunions d'experts, visites de pays, recherche.</p> <p>Calendrier : 2018-19³</p>

³ Activité suspendue par décision du Comité des Ministres à compter d'avril 2018.

	<p>Résultats attendus : un Cadre d'indicateurs sur la contribution de la culture à la démocratie et l'efficacité économique du financement de la culture est actualisé et mis à la disposition des décideurs et du public intéressé. Les États membres sont formés à l'utilisation de ce Cadre. Des rapports thématiques annuels sur l'impact des activités culturelles sur la démocratie en vue d'orienter l'élaboration de politiques culturelles inclusives sont publiés.</p> <p>Bénéficiaire(s) : États membres du Conseil de l'Europe (50 États signataires de la Convention culturelle européenne).</p> <p>Situation actuelle : suite à la validation du CDCPP lors de sa réunion de juin 2016, le CIGD, le guide des décideurs politiques et l'outil en ligne ont été lancés lors d'une conférence organisée conjointement avec la Commission européenne et la Fondation européenne de la Culture en octobre 2016 à Bruxelles.</p> <p>En 2017, l'outil du CIGD a été encore amélioré grâce à un examen par les pairs avec d'autres initiatives d'index pertinentes menant à une approche méthodologique consolidée. Une stratégie de sensibilisation et de parrainage visant à encourager son utilisation dans les États membres a été promue en 2017 par le biais d'une enquête auprès des délégations du CDCPP et d'activités d'assistance dans les États membres. La Fondation européenne de la Culture a fait la promotion du CIGD en été par le biais de son journal électronique eZine.</p> <p>Le premier Rapport thématique sur la culture et la démocratie « Participation culturelle et sociétés inclusives » a été lancé en mai 2017 et présenté auprès du CDCPP. Le deuxième rapport thématique « Numérisation, culture et démocratie » a été présenté auprès du Bureau du CDCPP en avril 2018 pour commentaires et est en cours de lancement à l'occasion de la session plénière du CDCPP. Étant donné la suspension des ressources pour le travail du CIGD (suite à la décision du Comité des Ministres d'avril 2018) les efforts conjoints de la Hertie School of Governance et de l'Université des sciences administratives, Spire, ainsi que du Secrétariat se concentrent sur la préparation d'une demande de subvention dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'UE. Cela permettrait de donner suite à l'investissement du Conseil de l'Europe dans la clarification empirique des relations entre la culture et la démocratie et le développement optimal des projets dans le cadre d'une coopération européenne élargie en matière de recherche. L'outil et les données du CIGD resteront à la disposition des utilisateurs intéressés sur le site web du Conseil de l'Europe (https://www.coe.int/en/web/culture-and-heritage/indicators-culture-and-democracy).</p>
<p>5.1.b Culture</p>	<p>Modalités : Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture : conférence internationale, réunions d'experts, échanges de bonnes pratiques (voir également 4.1 ci-dessus)</p> <p>Calendrier: 2018-2019⁴</p> <p>Résultats attendus : Plateforme annuelle d'échanges permettant d'élaborer des directives et des Recommandations du Conseil de l'Europe pour des mesures visant à aider les États membres à répondre aux besoins liés à la numérisation de la culture.</p>

⁴ Activité suspendue par décision du Comité des Ministres à compter d'avril 2018.

	<p>Bénéficiaire(s) : États membres du Conseil de l'Europe (50 États signataires de la Convention culturelle européenne).</p> <p>Situation actuelle : La 4^e Plateforme d'échanges a eu lieu Centre d'art et de technologie des médias de Karlsruhe en Allemagne, les 19 et 20 octobre 2017. Elle a permis de donner un aperçu du potentiel sous-exploité de la culture, des arts et de la science en tant que ressource pour renforcer la démocratie pour des citoyens culturellement compétents ; et ce à la lumière des changements actuels, à savoir le populisme, les fake news, la xénophobie et les mouvements politiques antidémocratiques.</p> <p>Pour donner suite à ce 4^e échange, un groupe d'experts a préparé un projet de Recommandation du Comité des Ministres destiné aux États membres sur la contribution de la culture au renforcement de l'Internet en tant que force émancipatrice. Le projet de texte a été commenté par le Bureau du CDCPP en avril 2018, consulté avec d'autres comités directeurs pertinents (CDMSI, CDPPE) et sera présenté au CDCPP en juin 2018 pour adoption. La 5^e Plateforme d'échange sur la culture et la numérisation est prévue à Rijeka les 12 et 13 octobre dans le cadre de la présidence croate du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et sous la forme d'un séminaire d'experts sélectionnés. L'événement étudiera les questions relatives à l'intelligence artificielle, à la culture et à la créativité, ainsi que leurs liens avec la démocratie [voir aussi le document CDCPP(2018)7].</p>
<p>5.2.a Patrimoine culturel</p>	<p>Modalités Une Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle, dans le prolongement de la 6^e Conférence des ministres responsables du patrimoine culturel organisée par le Conseil de l'Europe (Namur, 24-25 avril 2015).</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Actions de promotion par le biais d'acteurs locaux/nationaux identifiés (cible 1) et préparation d'une boîte à outils promotionnelle avec des fiches d'information destinées aux groupes professionnels liés au patrimoine. Retour proposé aux États membres et aux parties prenantes sous la forme de bonnes pratiques disponibles sur le site Web de la Stratégie 21.</p> <p>Bénéficiaires : États membres du Conseil de l'Europe (50 États signataires de la Convention culturelle européenne). Associations professionnelles et autres parties prenantes européennes.</p> <p>Situation actuelle : La promotion de la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle est assurée grâce au nouveau site web, disponible en anglais et en français. Les parties prenantes peuvent ainsi trouver des informations sur les lignes d'action qui peuvent être mises en œuvre pour relever les défis actuels. Les recommandations de la Stratégie sont chacune expliquées et associée aux défis correspondants. Pour illustrer chaque recommandation, il existe plusieurs bonnes pratiques avec des informations détaillées, fournies par les États membres.</p>

La mise en œuvre de la Stratégie est également facilitée par plusieurs fiches d'information rédigées par différents experts professionnels. La première fiche d'information présente les principaux objectifs de la Stratégie et sa méthodologie. Les fiches 2 et 3 expliquent les concepts de base de l'évaluation décrite à l'annexe 1 de la Stratégie et la méthodologie d'évaluation en usage chez les évaluateurs. Les fiches 4 et 5 introduisent la conservation et la prévention du patrimoine, dont les explications sont fournies par la Confédération Européenne des Organisations de Conservateurs-Restaurateurs (ECCO). Quant à la fiche 6, elle permet d'expliquer l'approche sexospécifique et sa mise en œuvre dans le patrimoine culturel. La fiche 7, rédigée par Europae Archaeologiae Consilium, décrit l'usage de la Stratégie pour les archéologues. Enfin, la fiche 8 détaille la protection du patrimoine local en danger en suivant les recommandations de la Stratégie 21 et sera rédigée par Europa Nostra. Toutes les fiches d'information seront disponibles en anglais et en français sur le site Web au cours du premier semestre 2018.

Un questionnaire est à la disposition des parties prenantes pour présenter leurs informations et solliciter l'autorisation de publier leurs projets en guise d'exemples de bonnes pratiques. Tous les exemples fournis au Conseil de l'Europe lors de l'élaboration de la Stratégie sont en cours de publication et seront disponibles, dans l'ordre chronologique, filtrés par recommandation et par pays.

Le lien vers le nouveau site Web a été envoyé à une liste de diffusion comprenant les institutions compétentes, les associations professionnelles responsables du patrimoine culturel, les représentants des États membres et leur représentation permanente correspondante afin de diffuser le contenu de la Stratégie et de faciliter sa mise en œuvre.

Le développement de la Stratégie a été encouragé au cours des manifestations suivantes :

- Réunion de la Convention de Faro sur le peuplement rural, Bilbao et Nájera (mai 2017) ;
- Atelier européen « Protection intelligente du patrimoine », Ministère de la Culture de la République de Slovénie et la société slovène d'évaluation (mai 2017) ;
- Groupe de travail sur la méthode ouverte de coordination, Direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne, Bruxelles (juin 2017) ;
- Réunions de recherche, Université des Arts de Berne, Suisse (octobre 2017) ;
- Conférence pour l'Année européenne et ukrainienne du patrimoine culturel, Ministère de la Culture et bureau Europe créative, Ivano-Frankivsk Ukraine (novembre 2017) ;
- Le patrimoine culturel, un bien commun. Pour qui et pourquoi ? Congrès organisé par le Centre national d'information sur le Patrimoine en Suisse à Bienne (mars 2018) ;
- Rencontre des itinéraires culturels de l'art rupestre, organisée par les Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique (CARP) à Ciudad Rodrigo, Espagne (mars 2018).

<p>5.2.b Patrimoine culturel</p>	<p>Modalités : Suivi de la 6^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Patrimoine culturel, tenue à Namur en avril 2015, de l'Appel de Namur et de la nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels.</p> <p>Situation actuelle : Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a préparé une Convention et un Rapport explicatif pour annuler puis remplacer la Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 119). La nouvelle Convention a été ouverte à la signature lors de la 127^e session du Comité des Ministres le 19 mai 2017 à Chypre. À ce jour, dix États membres ont signé la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 221), à savoir l'Arménie, Chypre, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, le Portugal, Saint-Marin, la Slovénie, l'Ukraine et un État non membre, à savoir le Mexique. Un État membre l'a ratifié. Dans l'attente des décisions du Comité des Ministres sur le mécanisme de suivi de la Convention, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage peut être directement impliqué dans ces travaux. À ce stade, le Secrétariat envisage la mise en œuvre d'activités de promotion et de sensibilisation (séminaires d'information, production de dépliants et d'un film).</p>
<p>6.</p>	<p>(vi) de promouvoir un dialogue de haut niveau avec des représentants de l'Union européenne, des Nations Unies/UNESCO, de l'OSCE et d'autres organisations internationales pour mettre à profit le savoir-faire et l'expérience de chacun et identifier des possibilités de coopération et de synergies compte tenu de la position unique du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation pan-européenne pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture ;</p>
<p>6.1 Culture</p> <p>6.2 Patrimoine culturel</p>	<p>Modalités : participation à des conférences et des événements, projets communs, documents de politique générale.</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Représentation mutuelle lors de conférences et d'événements pertinents dans le secteur de la culture et du patrimoine, projets conjoints sur des thèmes d'intérêt commun, coopération intensifiée et alignement des ordres du jour.</p> <p>Situation actuelle : La coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans les domaines susmentionnés se poursuit et s'intensifie grâce à la conclusion d'un nouveau projet conjoint sur la promotion de la Convention de Faro du Conseil de l'Europe et au renforcement du projet des Journées européennes du patrimoine permis par l'allocation de ressources supplémentaires.</p>

<p>6.3 Paysage</p>	<p>Modalités : Contribution la Convention européenne du paysage aux travaux des Nations Unies</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Coopération internationale dans le domaine des droits humains, de la démocratie et du développement durable.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 39 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle : Les travaux de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage concourent à la mise en œuvre des objectifs de développement durable tels qu'énoncés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies). Voir notamment : <i>Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage - Contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable (Editions du Conseil de l'Europe, 2018)</i> https://rm.coe.int/09000016807bffd</p>
<p>7.</p>	<p>(vii) d'agir comme catalyseur pour associer les organisations partenaires et observatrices à la réalisation des buts du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage, au moyen de synergies et de coopération ;</p>
<p>7.1 Culture</p>	<p>Modalités : Coopération avec des organisations partenaires clés dans le domaine culturel</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Renforcement des synergies et de l'impact des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture.</p> <p>Situation actuelle : Une coopération est en place avec, d'une part, la Fondation européenne de la Culture (observateur auprès du CDCPP) en tant que partenaire et soutien du Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD) et, d'autre part, la Hertie School of Governance et l'Université des sciences administratives, Spire, en tant que partenaires du déploiement, de la mise à jour et du suivi du CICD. La coopération est renforcée avec Culture Action Europe (observateur auprès du CDCPP), principal organisme de défense de la culture au niveau européen et organisation faitière des associations européennes de la culture et des professionnels de la culture), y compris dans le cadre des travaux du Conseil de l'Europe sur la culture et la numérisation.</p> <p>Une coopération est en place pour les activités du Compendium avec certains organismes européens de recherche sur les politiques culturelles : la Fondation Boekman, CUPORE (la fondation finlandaise pour la recherche en politiques culturelles), l'Institut européen de recherche comparative sur la culture (ERICarts), l'Association Européenne des Chercheurs Culturels (ECURES), l'Institut national pour la recherche et la formation culturelles (Roumanie). Cette coopération devrait s'étendre à La Fondation Asie-Europe (ASEF).</p>

<p>7.2 Patrimoine culturel</p>	<p>Modalités : par la recherche appliquée, la coopération avec Europae Archaeologiae Consilium et les synergies entre la Valette, les Conventions de Faro et la Stratégie 21.</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : identification des domaines d'intérêt en relation avec les priorités du Conseil de l'Europe, renforcement de la mise en œuvre et de l'efficacité de la Stratégie 21.</p> <p>Situation actuelle :</p> <p>Différentes organisations partenaires et observateurs travaillent avec le Conseil de l'Europe sur la Stratégie 21 pour fournir des exemples de bonnes pratiques (Europa Nostra, la Confédération Européenne des Organisations de Conservateurs-Restaurateurs, Europae Archaeologiae Consilium) et des fiches d'information visant à expliquer l'importance de la Stratégie pour les partenaires.</p> <p>L'Université des Arts de Berne a invité le Conseil de l'Europe en octobre 2017 à présenter son approche du patrimoine culturel et de ses ressources, en particulier la Stratégie 21 et la Convention de Faro et leurs implications pour les professions du patrimoine. Suite à cette présentation, le Conseil de l'Europe a été invité au Congrès de Bienne en mars 2018 « Le patrimoine culturel, un bien commun. Pour qui et pourquoi ? » organisée à l'occasion de la ratification de la Convention de Faro qui sera débattue au Parlement suisse en mai 2018.</p> <p>La Déclaration de Davos pour une culture du bâti de qualité qui s'est tenue les 20/22 janvier 2018 fera l'objet de discussions dans le cadre de la Stratégie 21 lors d'une réunion du groupe de travail par vidéoconférence, prévue pour le second semestre 2018. Les résultats de la réunion seront résumés dans une fiche d'information qui sera disponible sur le site Web de la Stratégie.</p>
<p>7.3 Paysage</p>	<p>Modalités: Synergies et collaborations avec des organisations observatrices</p> <p>Calendrier: 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Etablissement de la plateforme sur le paysage afin de promouvoir des mesures concrètes et effectives en faveur du paysage.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 39 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.</p> <p>Situation actuelle : Synergies et collaborations dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des Conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage www.coe.int/fr/web/landscape/conferences - des Réunions des ateliers sur la Convention européenne du paysage www.coe.int/fr/web/landscape/workshops - du Prix du paysage Alliance du Conseil de l'Europe www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance

8.	(viii) de veiller à la perspective d'égalité de genre, à l'édification de sociétés cohésives et à la promotion et la protection des droits des personnes handicapées conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2017-2023, dans l'exécution de ses tâches
8.1 Culture	<ul style="list-style-type: none"> - Le Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD) a testé les relations empiriques entre la participation culturelle, l'élaboration des politiques culturelles et l'instauration de la confiance et de la tolérance dans la société dans le cadre d'une contribution aux travaux plus larges du Conseil de l'Europe sur la construction de sociétés inclusives. - Le Compendium et le CICD détiennent des données sexospécifiques sur la participation des femmes aux activités culturelles, y compris en tant que professionnelles du secteur et, lors de la réunion des auteurs du Compendium en octobre 2017 à Prague, une session de travail a été organisée afin d'améliorer les statistiques sexospécifiques du Compendium et discuter des données les plus récentes. - La Recommandation CM/Rec(2017)9 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur audiovisuel a été adoptée en septembre 2017.
8.2 Patrimoine	La Stratégie 21 répond à la nécessité que les politiques du patrimoine s'ouvrent aussi bien aux femmes qu'aux hommes dans l'ensemble de la société. Une fiche d'information sur l'inclusion de l'égalité de genre dans la mise en œuvre de la Stratégie est en cours de préparation pour le premier semestre 2018.
8.3 Paysage	Les travaux menés dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage concernent l'ensemble de la population.
9.	(ix) de prendre en considération les aspects pertinents de la Convention européenne des droits de l'homme dans ses travaux thématiques ;
9.1 Culture	Le Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie a porté une attention particulière à l'accès et la participation à la culture et aborde ainsi les questions essentielles liées aux droits culturels. Ces derniers sont couverts par les dispositions actuelles de la CEDH, bien qu'aucun article ne fasse explicitement référence aux droits culturels. La Division de la recherche de la bibliothèque de la Cour européenne des droits de l'homme a procédé en janvier 2017 à une mise à jour d'un aperçu de la jurisprudence relative aux droits culturels.
9.3 Paysage	<p>Modalités: Examen de la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme</p> <p>Calendrier: 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Considérer l'importance de la qualité et de la diversité des paysages, autant pour l'esprit et le corps des êtres humains que pour les sociétés, dans les réflexions et travaux consacrés aux droits de l'homme et à la démocratie, dans une perspective de développement durable.</p> <p>Bénéficiaire(s) : Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 39 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.</p>

	<p>Situation actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2017)7 du Comité des Ministres aux États membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable (adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2017). - Edition de la publication de <i>Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage - Contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable</i> (Editions du Conseil de l'Europe, 2018) https://rm.coe.int/09000016807bffd
10.	<p>(x) de faciliter l'utilisation et la mise en œuvre par les Etats membres d'outils et de lignes directrices (y compris des recommandations du Comité des Ministres) sur les politiques du paysage, de la culture et du patrimoine culturel, aux niveaux national, régional et local, selon le cas ;</p>
10.1 Culture	<p>Modalités : internet des citoyens – activités promotionnelles.</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus : Meilleure visibilité du CdE/CDCPP dans la construction d'un Internet des citoyens.</p> <p>Situation actuelle : La Recommandation CM/Rec(2016)2 sur l'Internet des citoyens a été largement diffusée lors des 3e et 4e plateformes d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture, ainsi que lors des événements EURODIG (Forum européen sur la Gouvernance d'Internet) et IGF (Forum sur la Gouvernance d'Internet) de 2016 et 2017. La Recommandation CM/Rec(2017)8 sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie a été lancée en septembre 2017 et soutenue lors de la Plateforme d'échange de 2017 et de la réunion du FGI. Un nouveau projet de Recommandation du Comité des ministres destiné aux États membres a été préparé en 2017/2018 sur le thème de la contribution de la culture au renforcement de l'Internet en tant que force émancipatrice. En outre, les trois Recommandations issues de l'action du CDCPP sur la culture et la numérisation seront largement soutenues auprès des parties prenantes lors de manifestations pertinentes au cours de l'exercice biennal 2018-19 et au-delà.</p>
10.2 Patrimoine Culturel	<p>Modalités : Activités promotionnelles de Faro ; activités du Réseau de la Convention de Faro ; programme du Secrétariat sur la Convention de Faro.</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la visibilité au moyen d'exemples concrets d'initiatives de Faro ; - Augmentation du nombre de bonnes pratiques ; - Amélioration d'une équipe de praticiens et de facilitateurs ; - Augmentation du nombre d'initiatives dans le Réseau de Faro ; - Intérêt accru entre les pays pour signer la convention ; - Analyse des résultats des travaux avec des initiatives axées sur la régénération communautaire et le patrimoine.

	<p>Bénéficiaire(s) : Etats Membres du Conseil de l'Europe.</p> <p>Situation actuelle : Sensibilisation de 47 États membres dont 32 ont une participation active ; Informations sur 7 signatures et 2 ratifications en 2018 ; Intérêt accru pour la mise en œuvre et l'engagement actif ; 7 bonnes pratiques ont été identifiées ; 4 ateliers (et 3 supplémentaires en cours d'élaboration) ont été développés ; 20 membres du réseau de la Convention de Faro ont été activement impliqués ;</p> <p>A affiné les objectifs du Plan d'action en tant que gouvernance du patrimoine ; rôle du patrimoine face aux défis sociétaux ; cadre de coopération et politiques inclusives ; S'est concentré davantage sur les concepts de biens communs, de récits et de coopération ; A créé un équilibre entre les niveaux de base et les niveaux gouvernementaux ; Coopération avec EUR-OPA, Itinéraires culturels, Cités interculturelles, Journées européennes du patrimoine, Stratégie 21 ; Possibilité de coopération pour la recherche avec l'Institut Scientifique du Gran Sasso, Italie ; Film promotionnel de la Convention, film du Plan d'action de Faro, photos, manuel du Plan d'action de la Convention de Faro, fiche d'information ; Réunion de la Convention de Faro prévue au Portugal ; Mission d'évaluation en Espagne ; Élaboration du projet conjoint avec l'UE.</p>
11.	(xi) de contribuer aux activités de coopération et de soutien aux initiatives nationales dans ces domaines ;
12.	(xii) sans préjudice des mandats des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe qui suivent déjà les travaux des mécanismes de monitoring, de suivre les activités des organes de monitoring et des autres organes ou mécanismes conventionnels pertinents ;
13.	<p>(xiii) conformément aux décisions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 du Comité des Ministres, de procéder à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte de ses priorités, à un examen de certaines ou de toutes les conventions placées sous sa responsabilité, en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, et en fera rapport au Comité des Ministres.</p> <p>Modalities: voir 5.2.b sur la mise à jour de la Convention de "Delphes" de 1985, et la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels de 2017.</p> <p>Calendrier : 2018-2019</p>

CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE EN 2018

Date et lieu	Titre de la réunion
16 janvier à Berlin	Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD) : Réunion avec la Hertie School of Governance et l'Université des sciences administratives, à Spire, pour encadrer les travaux 2018
25 et 26 janvier 2018 à Trebinje en Bosnie-Herzégovine	CdE Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Bosnie-Herzégovine : « dessiner des politiques du paysage pour l'avenir »
25 janvier à Paris	Réunion du Conseil d'administration du Compendium
26 janvier à Paris	Groupe de travail d'experts sur les lignes directrices dérivées de la 4e Plate-forme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture
26 février à Paris	Groupe de travail d'experts sur les lignes directrices dérivées de la 4e Plate-forme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture
27 février à Zagreb	Réunion préparatoire avec le Ministère de la Culture de Croatie pour la 5e Plate-forme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture
9 et 10 mars 2018 à Tbilisi, Géorgie	CdE Symposium national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Géorgie : « Table ronde interministérielle : Intégration du paysage dans les politiques »
23 mars à Paris	Système HEREIN : première réunion du Groupe de travail 1 - Rapports nationaux
10 avril à Strasbourg	Bureau du CDCPP
13 avril	6e réunion du Conseil d'administration de l'Association du Compendium des Politiques et tendances culturelles
18 avril à Huelva, Espagne	Visite portant sur les actions coups de projecteur de la Convention de Faro
19 et 20 avril à Cordoue, Espagne	Visite d'évaluation de la Convention de Faro
Mai, lieu à déterminer	Système HEREIN : deuxième réunion du Groupe de travail 1 - Rapports nationaux
3 ^e semaine de mai	7e réunion du Conseil d'administration de l'Association du Compendium des Politiques et tendances culturelles
24 et 25 mai	Réunion de la Convention de Faro, Lisbonne
6 et 8 juin, Conseil de l'Europe, Strasbourg, Salle 5	7e session plénière du CDCPP

19 et 21 juin 2018, Daugavpils, Lettonie	20e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – 5e Session 2016-2017 »
24-27 juin	Examen par les pairs de la politique culturelle - Visite d'experts à Tbilissi, Géorgie
2 ^e semestre 2018, Strasbourg	Stratégie 21 : vidéoconférence thématique des fiches d'information. Objet : la recherche
2 ^e semestre 2018, Strasbourg	Stratégie 21 : vidéoconférence thématique des fiches d'information. Objet : le patrimoine immatériel
2 ^e semestre 2018, Strasbourg	Stratégie 21 : vidéoconférence thématique des fiches d'information. Objet : les compétences en matière de patrimoine culturel
2 ^e semestre 2018, Strasbourg	Stratégie 21 : vidéoconférence thématique des fiches d'information. Objet : la culture du bâti de qualité
Septembre, lieu à déterminer	Visite d'évaluation de la Convention de Faro
3-5 octobre, Catanzaro, Italie	21e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage « Paysage et éducation »
9-11 octobre, Rijeka, Croatie	Assemblée du Compendium (Assemblée générale, Conseil d'administration, Assemblée des experts du Compendium)
12-13 octobre, Rijeka, Croatie	Culture et numérisation - Séminaire d'experts sur l'intelligence artificielle, la culture et la créativité
17-19 octobre, Strasbourg	Assemblée des Journées européennes du patrimoine et cérémonie de remise des prix pour les récits sur le patrimoine
20 octobre	Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, sous les auspices de la présidence croate du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
Octobre, lieu à déterminer	Système HEREIN : première réunion du Groupe de travail 2 – Questions de gouvernance
Octobre, lieu à déterminer	Projet de recherche de la Convention de Faro - Coopération avec l'Institut scientifique du Gran Sasso
Octobre, lieu à déterminer	Visite portant sur les actions coups de projecteur de la Convention de Faro
Octobre, Pays-Bas	Laboratoires de la Convention de Faro
Décembre, lieu à déterminer	Réunion du réseau de la Convention de Faro (sous réserve de la disponibilité des fonds)
4 ^e trimestre, lieu à déterminer	Événement promotionnel Stratégie 21 dans les pays de l'Europe du Sud-Est